



**actu** **Loi d'avenir,**  
une concertation  
dans un calendrier trop serré

# L'enseignement agricole

**dossier** Quelle ouverture internationale  
**pour l'avenir de  
l'enseignement agricole ?**



## Volet enseignement de la loi d'avenir

### Concertation dans un calendrier trop serré

Le Ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, accompagné du Ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, a lancé, lors d'un séminaire au CNAM, le 29 mars, la concertation sur l'avenir de l'enseignement agricole.

Ce chantier, censé rendre ses conclusions dès le 16 mai, s'articule autour de 4 « ateliers » (enseigner à produire autrement ; réussite scolaire et promotion sociale ; ouverture à l'international et formation des enseignants). Il est destiné à alimenter le volet enseignement de la loi d'avenir sur l'agriculture en préparation pour la fin de l'année.

Le matin, les 2 ministres ont souligné ce qui fait l'originalité de l'enseignement agricole et d'où découlent ses qualités reconnues en termes de promotion et d'insertion (éducation socioculturelle, internats, taille des établissements, cohabitation des voies générale, technologique et professionnelle...).

Le Ministre de l'agriculture a, pour autant, reconnu que l'enseignement agricole sortait fragilisé des années qu'il venait de vivre, qui avaient vu fondre ses moyens de fonctionnement.

La réflexion sur le rapport public/privé très déséquilibré reste néanmoins, dans les propos du Ministre comme dans ceux du président de l'ONEA, plus qu'ambigüe.

L'après midi, le SNETAP, représenté par 8 militants, a participé aux 4 ateliers.

L'essentiel des propositions issues de l'atelier numéro un ont d'abord été la nécessité de conforter la place des exploitations des établissements d'enseignement, ainsi que celle des ingénieurs.

Dans le domaine de la formation des maîtres, s'il y avait accord sur la nécessité de rétablir une véritable formation initiale – qui oubliait pour l'instant, les CPE, les directeurs, les infir-

mières... – les modalités et les finalités sont loin d'être partagées. Quant à la formation continue, elle était absente.

Sur l'ouverture à l'international, les préoccupations du ministre semblent plus être tournées que vers l'Europe et pas véritablement vers l'international.

Enfin concernant la réussite scolaire et la promotion sociale, il semble malheureusement que les précédentes réformes ne soient pas remises en cause et que les recettes miracles restent les mêmes : individualisation, autonomie et pédagogie de projet, sans oublier la publicité indispensable pour faire connaître l'EA : des CIO régionaux !

Si la démarche enclenchée peut sembler intéressante, le calendrier serré (une seule réunion par atelier) laisse craindre que certaines conclusions aient déjà été élaborées avant que le débat ne s'ouvre. En tout cas le SNETAP y portera fortement ses mandats.

## La catégorie C

# Nos revendications avancent

Le SNETAP a toujours refusé la différence de traitement entre la filière technique et la filière administrative, défendu toutes les demandes de passage de la seconde vers la première et réclamé le 8<sup>e</sup> échelon pour les administratifs comme pour les techniques et cela dans les mêmes conditions. Nous avons été enfin entendus et dès le 1<sup>er</sup> juillet, le passage à ce nouvel échelon sera décontingenté. Certes, la durée dans l'échelon 7 passe de 3 ans à 4 ans, mais comme pour une fois toutes les organisations syndicales étaient d'accord pour s'élever contre cette injustice, le service des ressources humaines a mis en place, comme en 2012, une procédure pour ne léser personne. Il va en effet interroger chaque agent au 7<sup>e</sup> échelon avec 3 années d'ancienneté pour discuter de sa

date de départ à la retraite afin de faire passer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013, avec une ancienneté de moins de 4 ans donc, ceux qui sont éligibles et qui veulent partir en 2013.

### Le salaire, la reconnaissance de la tâche accomplie ?

La mise en œuvre tardive pour les adjoints/es administratifs/ves - par rapport à la filière technique - de ce 8<sup>e</sup> échelon a déjà été scandaleuse ; sa mise en place de manière contingentée a été une iniquité et le refus de la DGAFP de la mise en œuvre de dispositions transitoires, une injustice supplémentaire ; « Un salaire pour un travail de valeur

égale », on n'y est pas encore et en particulier pour la catégorie C administrative.

Le SNETAP et le SNUITAM ne lâchent rien et revendiquent toujours la fin de la grille de la catégorie C.

En effet, des négociations doivent s'ouvrir à la Fonction Publique, sur la grille de la catégorie C : la FSU et le SNETAP, ne se contenteront pas de petits arrangements : une réflexion s'impose pour mettre enfin en rapport le salaire avec l'engagement sans faille des agents et la réalité des tâches qu'ils accomplissent. Le SNETAP portera son mandat du Congrès National de Melle et défendra la fin de cette grille de C qui n'a plus de raison d'être.

## Sommaire n° 352 • Avril 2013

<b>Actu</b> .....	2
Rénovation du CAPA, ne pas reproduire les erreurs de la rénovation de la voie professionnelle .....	8
<b>Dossier - Quelle ouverture internationale pour l'avenir de l'enseignement agricole ?</b> .....	3
« Les termes de la concertation sur l'ouverture internationale et l'Europe » .....	3

Quels moyens pour la mission coopération internationale et mobilité ? .....	4
Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) Protéger les agricultures des pays en voie de développement .....	5
Pour un « véritable » plan Langues Vivantes .....	5
L'agroécologie : une solution pour nourrir la planète .....	6
<b>Edito</b> .....	8

## Quelle ouverture internationale pour l'avenir de l'enseignement agricole ?

*Quatre thèmes ont été retenus pour la concertation pour l'avenir de l'enseignement agricole, lancée le 29 mars dernier par les Ministres Le Foll et Peillon (voir article page 2). Ces thématiques représentent des problématiques jugées « capitales pour rendre à l'appareil de formation sa place de précurseur » a déclaré S. Le Foll. L'une d'entre elles concerne « l'ouverture internationale, l'Europe et la mobilité des jeunes ». Le Snetap, grâce à la réflexion qu'il mène au sein de son collectif Vie Internationale, participera à l'enrichissement des réflexions. Tour d'horizon des enjeux et des mandats.*

Dossier réalisé par Laurence Dautraix, Fabrice Cardon, Francis Gaillard ; Photographies de Louis Cavaleiro et Nathalie Faux.

### Les termes de la concertation sur l'ouverture internationale et l'Europe

Cet atelier, qui fait l'objet du présent dossier, est piloté par Isabelle Thomas, députée européenne, membre de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen. A propos de cette thématique, le ministre a rappelé l'importance que revêt la mobilité internationale des jeunes. En effet, il considère « que l'ouverture sur son environnement local, européen et internationale est un enjeu majeur ». Il souligne aussi que face à la complexité de notre monde en pleine mutation, il est impératif de donner « aux jeunes des outils de compréhension, d'analyse et d'action ».

L'atelier proposé dans le cadre de la concertation, comporte 4 entrées thématiques :

1 - L'éducation au développement, à la solidarité et à la citoyenneté internationale. Il s'agit de réfléchir à comment faire apprendre à comprendre le monde et ses enjeux sociaux, environnementaux, économiques, politiques... Quelle pédagogie peut produire ses effets, avec quels enseignements et quels contenus ?

2 - La deuxième entrée porte sur l'enseignement des langues considéré comme un défi pour l'enseignement agricole. Tous les élèves, apprentis, stagiaires doivent maîtriser au moins

une langue étrangère et être exposés aux langues le plus possible dans leur établissement. Comment créer ces occasions dans la classe et en dehors ? Quelle formation pour les enseignants de langue ?

3 - La troisième entrée porte sur les mobilités internationales des apprenants, l'insertion sociale et l'économie de compétences. La mobilité devrait être systématique dans les établissements. Comment la rendre systématique ? La question des pays émergents considérés comme insuffisamment représentés sera au cœur de cette problématique.

4 - Enfin, la quatrième entrée concerne l'internationalisation des établissements. Est-ce une opportunité ou une menace ? Comment impliquer les établissements et l'enseignement supérieur dans les missions d'expertise et d'ingénierie ? Nos établissements sont-ils en capacité de valoriser leurs compétences ?

Ces quatre points ont le mérite d'être posés et débattus. Le SNETAP FSU se félicite du fait que la mission de coopération internationale et de mobilité fasse partie des 4 chantiers fondateurs de la nouvelle loi d'avenir pour l'enseignement agricole.

# Quels moyens pour la mission coopération internationale et mobilité ?

L'atelier animé par Madame Isabelle Thomas a donné l'occasion à chaque participant de présenter ses actions de coopération internationale et de faire état de ses propres réflexions et interrogations sur la mission.

Au-delà du fait que de nombreuses actions sont menées et que la mission est considérée comme incontestablement bénéfique dans le parcours des jeunes de l'enseignement agricole, la question des moyens et de la reconnaissance de la mission a été très largement soulevée par l'ensemble des participants. Espérons que le prochain atelier prévu fin avril apportera des réponses concrètes.

## Les mandats que le Snetap FSU portera

### 1 - Sur les objectifs de la mission

Le SNETAP FSU considère que l'objectif est avant tout pédagogique. La coopération internationale doit contribuer à l'exercice de la citoyenneté, au développement de l'esprit critique et à l'ouverture interculturelle. Elle vise le développement personnel et professionnel. L'éducation au développement est partie inté-



grante de la mission en tant qu'éducation participative pour donner envie d'agir, faire prendre conscience, partager des valeurs et faire évoluer des représentations.

En conséquence, le SNETAP FSU estime que la mission ne peut pas et ne doit être l'instrument d'une politique économique favorisée en direction de l'Europe et des pays émergents.

Il dénonce le fait que, bien souvent, soit mise en avant la mobilité européenne au détriment de celle vers les pays du sud (autrefois largement mise à l'honneur). Il déplore que les PREA ou PREAP fassent référence uniquement à la mobilité européenne et ce dans plusieurs régions.

Il rappellera ce point dans l'atelier et au Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale (BRECI).

### 2 - Sur la reconnaissance de la mission dans les instances régionales et locales

Le SNETAP FSU dénonce les très fortes inégalités qui existent entre régions dans l'attribution de moyens pour l'animation de la mission. En effet des écarts pouvant aller de 0 poste à 1.5 voire 2, sont constatés.

Le SNETAP FSU demande qu'un poste de chargé de coopération internationale soit attribué dans chaque région avec une DGH affectée sur cette ligne.

Il demande que les PREA et PREAP accordent une attention particulière à cette mission.

Dans les établissements, le découragement gagne de nombreux collègues engagés bénévolement dans des actions de coopération et de solidarité internationales. Le manque de moyens, la non reconnaissance de l'engagement des agents les conduisent parfois à renoncer ou à prendre des risques.

Le SNETAP FSU demande que des moyens d'Etat soient affectés à la mission pour couvrir les besoins d'un correspondant local. Ces moyens ne doivent pas être pris sur fonds propres, ne doivent pas servir de variables d'ajustement. Par ailleurs, l'agent en charge de la mission doit bénéficier d'une lettre de cadrage précisant la mission.

### 3 - Sur les moyens accordés à la mobilité

#### Aujourd'hui de nombreux programmes et dispositifs existent pour faciliter la mobilité Européenne

Malheureusement, il devient de plus en plus difficile de trouver les fonds nécessaires pour une mobilité vers les pays du SUD.

Beaucoup d'établissements se tournent vers les régions et leurs programmes de coopération décentralisée, les obligeant à construire des coopérations avec les pays partenaires de la région.

Le SNETAP FSU demande que le ministère aide au financement des mobilités vers les pays du Sud par le biais de programmes nationaux.

### 4 - Sur la promotion des réseaux thématiques et géographiques

De plus en plus d'offices privées de placement de stagiaires à l'étranger sollicitent les établissements pour apporter leur service de placement.

Le SNETAP FSU dénonce cette pratique et demande au ministère de faire connaître au plus grand nombre et de promouvoir les réseaux thématiques et géographiques dans les SRFD et dans les établissements. En effet, ils représentent une force et un appui incontestables pour monter un projet de coopération internationale ou pour faciliter la recherche de terrain de stage.

### 5 - Le soutien aux organismes de solidarité internationale

Le SNETAP FSU s'engage à soutenir les cam-

pagnes de solidarité internationale menées par des organismes tels que le CFSI (comité français de solidarité internationale), tout comme les actions de plaidoyers.

Il demande au ministère de promouvoir dans les établissements agricoles les campagnes de sensibilisation aux enjeux alimentaires comme la Campagne **Alimenterre**.

### 6 - Sur l'enseignement et les contenus de formation

Le SNETAP FSU souhaiterait que des enseignements « Coopération internationale » soient intégrés dans tous les programmes de formation.

Il demande aussi que le MIL BTS dont le but est de sensibiliser à l'ingénierie de projet et au développement international soit plus largement encouragé voire – dans l'idéal – rendu obligatoire.

Le SNETAP FSU pense que les contenus de formation devraient développer les concepts d'agricultures **durables solidaires et souveraines**.

Le principe de souveraineté alimentaire selon lequel chaque pays a le droit de fixer sa propre politique d'approvisionnement alimentaire doit être dans les contenus de formation.

Selon le SNETAP FSU le principe de souveraineté alimentaire doit être le socle des politiques agricoles.

Les politiques agricoles doivent être fondées sur des droits humains fondamentaux.

La souveraineté alimentaire doit être inscrite dans la Constitution.

### 7 - Sur la question de l'enseignement des langues

Le SNETAP FSU demande que des moyens soient attribués à la hauteur des besoins pour à minima : respecter les circulaires organisant les enseignements des langues (circulaire aujourd'hui non appliquée dans bon nombre d'établissements par faute de moyens).

Il demande aussi que des actions de formation continue des personnels soient ouvertes pour former les agents aux pratiques pluridisciplinaires d'exposition aux langues dans les établissements.

### 8 - Sur la formation des enseignants à l'étranger

Le SNETAP FSU demande que soit facilitée et encouragée la formation des enseignants à l'étranger. Aujourd'hui les programmes et les bourses existent mais les collègues connaissent peu les dispositifs dont la promotion n'est pas assurée. Le ministère via les SRFD doit mener une politique incitative.

Le SNETAP FSU défendra donc l'ensemble de ces positions dans l'atelier 3 de la concertation pour la loi d'avenir, mais pour laquelle hélas une seule ½ journée supplémentaire est programmée.

# Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)

## Protéger les agricultures des pays en voie de développement



Le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) est né au moment de la décolonisation et travaille dans des projets en Afrique de l'Ouest.

Lutter contre la faim dans le monde, c'est œuvrer pour une meilleure solidarité internationale. Observer les dégâts de la malnutrition, de la famine, c'est réfléchir à l'impact de nos modèles agricoles dans les pays du sud.

L'élevage par exemple, tel qu'il est conduit aujourd'hui en Europe, nécessite d'importantes importations de soja qui vient du Brésil. Or, cette production massive a des conséquences graves dans ce pays. En effet, les exploitations qui cultivent le soja d'importation se mettent en place contre le mouvement des petits paysans sur l'équivalent d'un quart du territoire français et mettent en danger les agricultures vivrières. De plus, il est cultivé (seulement à 16% par des exploitations familiales) à coups de pesticides, d'engrais, d'OGM : cela a un coût environnemental, social (mouvement des sans terre...). Et tout cela est une conséquence de l'élevage intensif spécialisé en France.

Dans la même orientation, les exportations européennes sont une volonté politique alors qu'en Afrique, aujourd'hui, elles ne sont pas nécessaires car il y a assez de production agricole pour nourrir la population. Il est en effet démontré que l'agriculture familiale sénégalaise, par exemple, peut nourrir le pays. Les chiffres sont clairs : une grande majorité des produits pourraient sans difficulté

être locaux mais nous, Européens, nous pratiquons la vente en dumping, mettant nos produits à des prix intenable pour les agriculteurs du cru : le lait reconstitué coûte 340,00 francs CFA au lieu du double pour le vrai lait local.

### Notre agriculture ne doit pas détruire celle des autres pays

Nous voyons avec ces exemples que nos politiques agricoles ont un impact néfaste, dévastateur, sur ces pays.

Nous pensons qu'il faut accorder aux pays africains, le droit de se protéger pour qu'ils puissent garantir leur propre souveraineté alimentaire.

C'est possible : en Égypte, il y a d'excellents rendements et le gouvernement veut que ses paysans vivent normalement et que les consommateurs puissent acheter, c'est pourquoi il subventionne l'agriculture et les produits alimentaires qui en sont issus.

Notre politique de soutien de sécurisation de la production et l'alimentation passe des projets concrets comme celui des AMAP en Afrique de l'ouest : il y en a une au Bénin et deux au Mali. Une quarantaine de producteurs touchent l'équivalent de deux fois le salaire des fonctionnaires, cela se passe bien.

Il existe d'autres moyens de promouvoir l'agriculture locale des pays en voie de développement : une action en Rhône-Alpes se fait dans le cadre du commerce équitable avec le Bénin et le Burkina-Faso dans le tourisme rural, la production en France de yaourts au lait des Alpes aromatisé avec des fruits burkinabés.

D'une logique de solidarité à l'origine par le don, on est train d'aller vers une solidarité de partage, plus équilibrée et les agriculteurs français ont un grand rôle à jouer là-dedans.

## Pour un « véritable » plan Langues Vivantes

La mission de coopération internationale de l'enseignement agricole ne saurait être détachée de la première mission de formation.

Il est illusoire, voire malhonnête, d'afficher cette ouverture à l'international au regard des conditions d'apprentissage actuelles des langues vivantes dans nos établissements.

Depuis plusieurs années, les Langues Vivantes ont été soumises à la moulinette de la réduction des moyens et des horaires.

En 2007, le SNETAP-FSU avait obtenu la rédaction d'une note de service<sup>1</sup> qui visait à renforcer l'enseignement des langues vivantes dans l'EAP (dédoubléments renforcés, présentation annuelle en CTPR de la carte régionale de l'offre régionale en LV...). Malheureusement, ce plan de rénovation des Langues Vivantes s'est avéré une coquille vide lorsque l'administration a inséré une clause qui a abouti à son enterrement sans fleur ni couronne par nombre de DRAAF-SRFD en mal d'économies : « *L'ensemble des établissements de l'enseignement agricole s'organisent pour atteindre ces objectifs. Toutefois, leur application est adaptée aux modalités de gestion des établissements publics (...)* ». Inutile d'en dire plus !

Ainsi la loi d'avenir doit être l'occasion de (re)lancer un plan ambitieux pour les langues vivantes. Ce plan doit comporter plusieurs décisions significatives comme :

- l'alignement sur l'Éducation Nationale du dispositif des classes à section européenne (la nouvelle Directrice Générale s'est engagée personnellement à trancher cette question pour la rentrée 2013),
- la mise en place d'un volume horaire hebdomadaire conséquent par classe à effectif réduit comme le prévoyait initialement la note de service de 2007,
- une politique réelle et ambitieuse de diversification des langues – une première décision forte dans ce sens serait l'annonce du maintien de la seconde langue vivante dans les épreuves des concours d'accès aux écoles vétérinaires et d'ingénieurs agricoles pour les étudiants des classes préparatoires aux écoles d'enseignement supérieur agricole<sup>2</sup>,
- la mise en place effective des langues vivantes 2 dans les établissements et dans toutes les filières dans lesquelles elles sont inscrites dans les référentiels avec un financement ministériel et non laissé à la charge des établissements voire des familles,
- des épreuves terminales nationales à valeur européenne pour toutes les langues vivantes dans toutes les filières,
- la remise en place d'une véritable formation initiale et continue des enseignants en Langues Vivantes ;
- la dé-précarisation des enseignants de Langues Vivantes qui sont particulièrement touchés par la précarité (ACEN, voire vacations) et par la complétude de service sur un second voire un troisième établissement.

Si ces décisions ne sont pas prises, une fois encore, il ne s'agira que d'un affichage<sup>3</sup>, ce qu'en tout état de cause le SNETAP-FSU et les personnels de l'Enseignement Agricole Public n'accepteront pas... La Loi d'Avenir sur l'Agriculture doit absolument être au rendez-vous !

1 – Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2023 du 13 février 2007.

2 – <http://www.snetap-fsu.fr/Classe-prepa-post-BTS-DUT-les.html>

3 – Lors du dernier CTEA, la DGER a précisé que les LV devraient « *redévenir* » une orientation forte de l'EA et des ateliers thématique retenu par le Ministre de l'Agriculture en préparation de la future LOA s'intitule : « *L'ouverture internationale, l'Europe et la mobilité des jeunes* ». Le temps est venu de passer de la parole... aux actes !

# L'agroécologie une solution pour

*A l'occasion d'un séjour avec un groupe d'apprentis au Sénégal dans le cadre de la mission agroécologique de N'Diémane à 15*

## Centre agroécologique de N'Diémane au Sénégal, la visite s'impose pour les acteurs de coopération internationale

A l'heure où la crise alimentaire mondiale (2006 /2008 ) suivie de la crise économique a créé une situation catastrophique, alors que le programme alimentaire mondial a vu son budget passer de 6 à 3 milliards de dollars entre 2007/2008 et qu'un dixième des subventions accordées à l'agriculture des pays riches suffirait à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 selon S. Parmentier (consultant et chercheur indépendant, conseiller en politique agricole à la Fédération unie des groupements d'éleveurs et d'agriculteurs, syndicat wallon membre de Via Campesina), la question « comment nourrir tous les hommes de la planète » est plus que d'actualité.

Un comité de chercheurs du monde entier a rédigé un rapport en 2008 sur l'Évaluation Internationale des Connaissances des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement (IAASTD voir sur [www.agassessment.org](http://www.agassessment.org)) et appelle à augmenter le financement d'une révolution agricole écologique.

Face à un tel constat, la visite et le séjour dans ce centre de formation agroécologique prend alors toute son importance.

Quelques mots pour le décrire : le village de N'Diémane est un village Peulh et Sérère. Le centre se situe à l'entrée du village. Il dispose d'une structure d'accueil et d'hébergement très agréable et est totalement autonome d'un point de vue énergétique (éolienne, toilettes sèches...). Il est géré par une association paysanne AFABA : Aide aux Forces Vives Africaines par la Formation à l'Agroécologie. Il émane de l'initiative locale des agriculteurs regroupés, conscients d'une dégradation avancée des terres agricoles. Ces paysans se sont ren-



dus compte que l'agriculture et l'élevage deviennent de plus en plus difficiles alors que le paysan sénégalais a la vocation agricole et que les jeunes délaissent l'agriculture car elle ne nourrit plus.

L'objectif du centre est d'avoir un lieu d'échanges sur les pratiques et enjeux agricoles, avoir un lieu pour dispenser des formations aux villageois et pour sensibiliser aux pratiques agroécologiques (formation compost tous les samedis matin), à voir un lieu pour accueillir des groupes

sénégalais et étrangers, avoir un lieu pour expérimenter et disposer d'une pépinière.

Le centre dispose de 4 hectares où aucun engrais chimique n'est utilisé, seules des variétés locales sont produites en polyculture.

Afin d'ancrer les pratiques agroécologiques les paysans membres de l'association et désireux de bénéficier de l'appui financier et pédagogique du centre signent **une charte écologique** qui donnera lieu à l'octroi d'un micro crédit pour le finan-

# ologie : nourrir la planète

de coopération internationale, un chantier agroécologique a été réalisé au Centre de formation kms au sud de M'Bour sur la petite côte.



coles dans le monde sont soumises à un régime néo-libéral qui n'est pas bénéfique à l'agriculture. Il veut que le centre ait une approche de formation participative au profit de l'agroécologie qui a déjà fait ses preuves. Il dira: « beaucoup d'actions sont menées au Sénégal dans ce domaine, la prise de conscience est évidente mais nous avons des problèmes pour faire vivre concrètement les pensées ».

Les exemples comme celui de N'Diémane sont assez rares, il faut de l'engagement et du temps ce n'est pas une **révolution mais une contribution**. Les programmes agricoles engagés par le gouvernement doivent être pour les agriculteurs qui sont dans les villages. Les jeunes qui sont partis ne reviendront plus à l'agriculture. Ce sont les villageois qui connaissent la terre. Ils n'ont pas besoin de retourner à la terre, ils y sont déjà. Notre philosophie est de favoriser la souveraineté alimentaire. Le SAHEL était vert, il doit le redevenir. Nous remettons de la verdure là où il y en avait. L'agroécologie ne touche pas seulement l'agriculture, c'est une éthique de vie. Il s'agit de « comportements et de relations humaines ».

Ces paroles de sagesse et de lucidité ont profondément marqué nos esprits, tout comme le temps passé dans le centre sur un chantier de Zai (technique qui consiste à creuser des trous manuellement pour y concentrer les eaux de ruissellement et les matières organiques). Pour nous enseignants et pour les apprentis, ce séjour a représenté **une grande leçon de développement durable et de solidarité internationale**.

Il est aussi intéressant de signaler que ce centre peut être un excellent terrain de stage pour les élèves et étudiants de l'enseignement agricole public. Au delà de la formation à l'agroécologie, il constitue un extraordinaire lieu de réflexion, d'échanges sur les enjeux alimentaires et environnementaux, sans oublier la bonne cuisine et l'accueil très chaleureux.

N'hésitez pas à vous arrêter à N'Diémane pour changer les regards et construire des relations internationales basées sur l'échange et la réciprocité des enseignements.

cement d'un puits. Le paysan s'engage alors à respecter le contenu de la charte et signe un contrat tripartite entre le chef du village concerné, le directeur du centre et lui même. Cette charte comporte, entre autres, les points suivants :

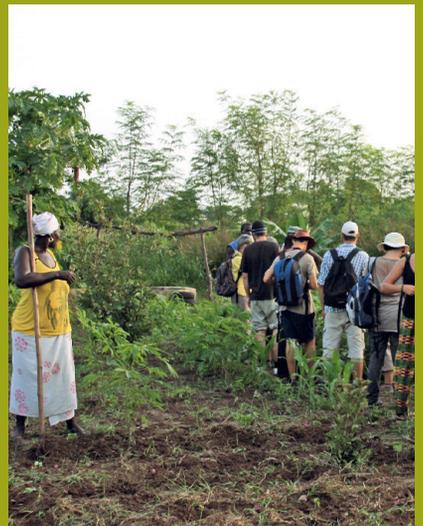
- création de diguettes anti-érosives et de haies vives,
- fabrication de compost et de pesticides naturels,
- reforestation en saison humide avec les plants offerts par le centre,
- interdiction de brûler les matières organiques, d'utiliser des produits chimiques, des pesticides dangereux et des motopompes.

Aujourd'hui une centaine de paysans des villages voisins a signé une charte et pratique l'agroécologie. Les formations compost sont très suivies.

Depuis 2007 l'association est partenaire de « Sahel People Service », elle bénéficie à ce titre du programme d'appui pour le développement de l'agroécologie du bassin arachidien du centre du Sénégal.

Selon le président, les politiques agri-

## Collectif vie internationale du Snetap-FSU



La vie internationale à travers la mission de coopération internationale est une constante essentielle et originale de l'enseignement agricole. Au sein du SNETAP-FSU le collectif vie internationale validé par les congrès d'Amiens et d'Albi est constitué de deux entités : le réseau et le comité permanent. Le réseau est une structure ouverte à tous les camarades impliqués notamment dans les missions de coopération internationale de l'enseignement agricole. Il se réunit une fois par an. Le comité permanent, plus réduit, se réunit en général à l'occasion de chaque réunion du Conseil syndical National. La veille sur les questions d'actualité et la préparation des mandats du Snetap sont au cœur de ses travaux.

## Refuser l'austérité

Bientôt un an que ce gouvernement est en place. Et là où certains avaient pu espérer une amélioration, on peut faire aujourd'hui le constat que les réorientations politiques en matière de service public, en matière d'éducation et plus particulièrement d'enseignement agricole, n'ont pas eu lieu.

Les créations d'emploi annoncées, d'une part sont constituées en partie de moyens précaires mais d'autre part sont loin de compenser les suppressions subies pendant la décennie précédente. Et concrètement, les capacités d'accueil de l'enseignement agricole public ne s'en trouvent pas améliorées.

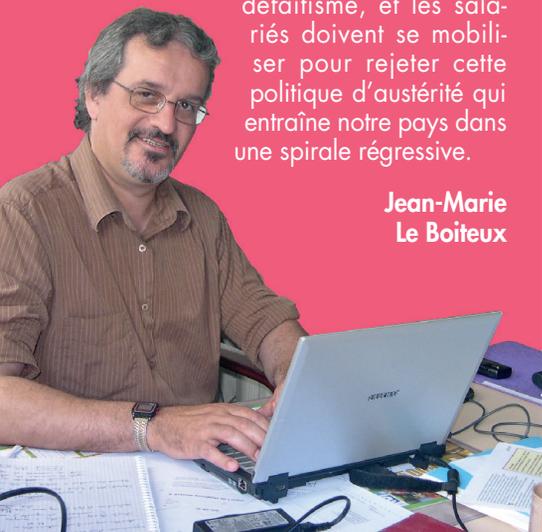
Les réformes pédagogiques engagées par le gouvernement précédent, contestées par la majeure partie des acteurs de l'enseignement, ne sont pas remises en cause. L'exemple du bac pro, dont les premiers résultats catastrophiques auraient mérité qu'on le remette en cause, est révélateur. Au lieu de cela la DGER a décidé de se donner quelques années de plus pour « observer » !

Sur le dossier de la résorption de la précarité, en décidant d'écarter l'idée de titulariser les agents des CFA et CFPPA, le Ministre a de fait exclu du dispositif les 3/4 des personnels non titulaires : sur près de 4000 ayant droit, moins de mille se sont portés candidats !

Enfin, sur la question des salaires, c'est ce gouvernement, qui, pour la première fois depuis très longtemps, a décidé le gel des salaires des fonctionnaires 3 années de suite, provoquant un recul du pouvoir d'achat. C'est la première fois dans l'histoire moderne de notre pays que le niveau de vie moyen des Français recule.

Les personnels et leurs organisations syndicales ne doivent pas sombrer dans le défaitisme, et les salariés doivent se mobiliser pour rejeter cette politique d'austérité qui entraîne notre pays dans une spirale régressive.

**Jean-Marie  
Le Boiteux**



## Rénovation du CAPA Ne pas reproduire les erreurs de la rénovation de la voie professionnelle

Le ministère a annoncé une rénovation du CAPA pour la rentrée 2014. Dans le cadre des travaux de cette rénovation il avait présenté l'an passé une première étude sur « l'évolution et le positionnement du CAPA ». Il vient de présenter une étude sectorielle réalisée par le réseau des DRIF.

Cette étude a pour objet de caractériser l'évolution des emplois en lien avec le CAPA afin d'en déduire les options ou spécialités à rénover, à créer ou à supprimer. Pour les acteurs de la production et de l'aménagement, 3 hypothèses d'évolution du CAPA ont été présentées :

- Hypothèse 1 : création d'un CAPA « ouvrier de production et d'entretien » qui se définirait par une polycompétence dans les deux secteurs aménagement et production.
- Hypothèse 2 : création de deux CAPA « ouvrier polyvalent des entreprises agricoles » et « ouvrier polyvalent en entretien des espaces ».
- Hypothèse 3 : création de quatre CAPA en « production végétale », « production animale », « entretien des espaces paysagers et naturels » et « entretien des espaces ruraux et forestiers ».

Lors de la présentation de ce document, le SNETAP FSU a rappelé qu'à l'occasion d'une telle rénovation de l'ensemble des diplômés d'un même niveau de formation il est nécessaire de tirer les leçons des erreurs passées. Or à cette heure la DGER se refuse toujours à un bilan et une remise en cause du Bac Pro 3 ans. Pourtant la rénovation du CAPA se fait dans le contexte plus large de la rénovation de la voie professionnelle qui place bien le CAPA en lien étroit avec le Bac Pro 3 ans.

Pour le SNETAP une telle réforme doit se faire au regard de l'ensemble des attentes : celles des professionnels bien sûr, mais aussi celles des familles et plus largement celles de la société. Au regard des deux études, il n'est tenu compte que de la demande des professionnels. Pourtant la prise en compte des publics qui choisiront l'entrée en CAPA à l'issue de la 3<sup>e</sup> devrait être indispensable.

De plus les élèves ou apprentis devront avoir des perspectives de passerelles vers des formations de niveaux V (Bac ou BP) ou, s'ils choisissent l'insertion à court terme, avoir une capacité d'évolution dans



leur vie professionnelle (formation tout au long de la vie). Ces deux derniers objectifs nous obligent à une formation générale ambitieuse de ces élèves ou apprentis.

Selon ce rapport les professionnels seraient en attente forte de diplômés polycompétents en capacité de couvrir des champs très vastes. Mais une polycompétence à la sortie du CAPA supposerait une spécialisation ensuite. Or les certificats de spécialisation (CS) sont difficilement accessibles aux diplômés de niveau V.

Le SNETAP rappelle qu'avant la compétence, il faut d'abord apporter les connaissances et les savoirs qui leur permettront ensuite de développer leurs compétences dans leur métier.

Compte tenu des attentes fortes de la profession mais également des objectifs fixés par la loi de refondation de l'école, le SNETAP se pose la question du temps de formation des futurs CAP. Ne faut-il pas comme nous l'avons évoqué pour le Bac Pro permettre aux élèves qui en éprouvent le besoin adapter un cursus avec une année supplémentaire non pas dans un dispositif d'individualisation modularisée qui suppose une large part d'autonomie, mais au contraire dans une logique d'une année supplémentaire au sein d'un groupe moteur de la réussite.